

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N° : 19/2015

Objet : Attribution des subventions aux associations.

L'an deux mille quinze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christine ESPAGNET et Christian BEZOS.

Secrétaire de Séance : Marianne LAGÜE

Date de convocation : 03 juin 2015

Lors du vote du budget 2015, le Conseil Municipal a voté une enveloppe budgétaire de 16 000,00 € à l'article 6574 (subventions aux associations).

Il y a lieu de répartir maintenant les subventions aux différentes associations.

Une commission composée de 4 élus et de 3 représentants des associations : sportive, culturelle et domaine social, a fait des propositions lors de sa réunion du 03 juin pour le Conseil Municipal.

Lors de la répartition, des critères ont été retenus : nombre d'adhérents, nombre d'adhérents de la commune, nature de l'activité, périodicité, nombre de manifestations, locaux et moyens communaux utilisés.

Après avoir remis à chaque élu les propositions de la commission, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2015 comme suit : (tableau joint)

ASSOCIATIONS	Subventions 2014	Propositions de la commission du 03 juin 2015	Subventions 2015 retenues par le Conseil Municipal le 09 juin 2015
A.C.A.C.G.	950.00 €	450.00 €	450.00 €
ADELFA	100.00 €	100.00 €	100.00 €
AGIR à DOMICILE	200.00 €	200.00 €	200.00 €
AIRSOFT Grignols			
Amicale des Pompiers			
AMIS BAZADAIS	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Amis des Eglises de Grignols	500.00 €		
Art Culture Loisirs	500.00 €	250.00 €	250.00 €
Autisme Sud Gironde	200.00 €		
C.A.G. Football	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
C.A.G. Rugby	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Chapon des 2 Vallées	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Club de l'Amitié	200.00 €	400.00 €	400.00 €
COMICE AGRICOLE	235.00 €	235.00 €	235.00 €
Comité de Jumelage	345.00 €	200.00 €	200.00 €
Comité des Fêtes	2 600.00 €	2 600.00 €	2 600.00 €
Conseil des Sages	250.00 €	250.00 €	250.00 €
DONNEURS DE SANG	250.00 €	250.00 €	250.00 €
F.N.A.C.A	100.00 €	100.00 €	100.00 €
FNATH	50.00 €	50.00 €	50.00 €
FOPAC	150.00 €	100.00 €	100.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	200.00 €	400.00 €	400.00 €
JU-JUTSU	400.00 €	200.00 €	200.00 €
La Gaule Grignolaise	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Les Amis de l'Ecole Laïque	650.00 €	500.00 €	500.00 €
Les Amuse-Gueules	1 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
LIRE ENSEMBLE	1 065.00 €	1 065.00 €	1 065.00 €
Lous Aynats de Gragnos			
PREVENTION ROUTIERE	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Retraités Agricoles	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Société de Chasse		450.00 €	450.00 €
Solidarité Canton de Grignols	800.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
Sports Loisirs	150.00 €	200.00 €	200.00 €
T.C.G.A. Tennis	700.00 €	700.00 €	700.00 €
TELETHON	200.00 €	200.00 €	200.00 €
TOTAL	14 855.00 €	14 760.00 €	14 760.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 11 juin 2015.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.